

POLITIQUE EN FAVEUR DE LA PLANTATION DE HAIES BOCAGERES

DOSSIER DE CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET AIDES POUR LES OPERATIONS GROUPEES PRIVEES DE PLANTATION DE HAIES BOCAGERES

Identification du porteur de l'opération

Je soussigné, (nom, prénom) :

Structure :

N° SIRET :

Adresse complète :

.....

.....

Téléphone :

Courriel :

Cocher la case correspondante

- Exploitants agricoles individuels à titre principal ou secondaire*
- Agriculteur, personne morale exerçant une activité agricole (GAEC, EARL, ...)*
- CUMA, GIEE*
- Société civile immobilière*
- Société coopérative d'intérêt collectif*
- Association loi 1901*

Nombre de personne composant le groupe :

Type de plantation envisagé pour la totalité du projet de plantation(1)

- Création de haies bocagères à plat surmètres (longueur minimal d'un tronçon = 200 m)
 - Nombre de tronçons \geq à 200 m :
- Création d'un ensemble de haies sur talus anti érosif sur.....mètres (longueur minimal d'un tronçon = 100 m pour une hauteur de talus de 0,50 m)
 - Nombre de tronçons \geq à 100 m :
- Rénovation de haies existantes ou reconnexion à une maille bocagère sur.....mètres
 - Nombre d'arbres :
- Auto plantation
- Maîtrise d'œuvre extérieure

(1) *Cocher la ou les cases correspondantes au projet et renseigner les informations complémentaires*

Choix des essences et quantité (Cf. annexe 1 du règlement)

Pour chaque bénéficiaire, les essences et le nombre de plants doivent être renseignés pages 7 et 8 du dossier de candidature.

Rappel du règlement de la politique pour les opérations groupées privées

Bénéficiaires

- *Exploitants agricoles individuels à titre principal ou secondaire*
- *Agriculteurs, personnes morales exerçant une activité agricole (GAEC, EARL, ...)*
- *CUMA, GIEE*
- *Sociétés civiles immobilières*
- *Sociétés coopératives d'intérêts collectifs*
- *Associations loi 1901*

Conditions d'éligibilité et montants des aides

Le projet doit porter sur un linéaire cumulé de plantation ou rénovation de haies d'au moins 1000 m sur des parcelles non urbanisées et non urbanisables.

Type de plantation	Montants ou taux d'aide	Longueur minimal d'un tronçon
Création de haie bocagère (hors haies sur talus anti érosif)	40% du montant HT plafonné à 9 € HT/m	200 m
Création d'un ensemble de haies sur talus anti érosif	40 % du montant HT plafonné à 14 € HT/m	100 m pour un talus d'une hauteur minimale de 0,50 m
Rénovation de haies existantes ou reconnexion à une maille bocagère à plat ou sur talus	40 % du montant HT plafonné à 9 € HT/m	Sans objet

Liste des dépenses éligibles :

- Travaux de nettoyage et de préparation du sol ;
- Travaux de terrassement avec création éventuelle de talus ;
- Fourniture et pose des plants en fonction de la liste figurant en annexe du règlement ;
- Fourniture et pose d'un paillage biodégradable ;
- Fourniture et pose des protections des plants ;
- Maîtrise d'œuvre ;
- Auto plantation (à raison de 40% du coût HT des fournitures nécessaires à la plantation).

Engagement de chacun des membres du groupe (autant de fiche que de membre)

Identification du membre du groupe

Je, soussigné, (nom, prénom) :

Structure :

N° SIRET :

Adresse complète :

.....

.....

Téléphone :

Courriel :

Type de plantation envisagé (1)

- Création de haies bocagères à plat surmètres (longueur minimal d'un tronçon = 200 m)

Nombre de tronçons :

- Création d'un ensemble de haies sur talus anti érosif sur.....mètres (longueur minimal d'un tronçon = 100 m pour une hauteur de talus de 0,50 m)

Nombre de tronçons :

- Rénovation de haies existantes ou reconnexion à une maille bocagère sur.....mètres

- Auto plantation

- Maîtrise d'œuvre extérieure

(1) *Cocher la ou les cases correspondantes au projet et renseigner les informations complémentaires*

Localisation du projet de plantation

Les projets de plantations doivent être cartographiés au 1/5 000^{ème} et les parcelles doivent être identifiées pour chaque bénéficiaire dans le tableau page 6 du dossier de candidature.

Engagement du bénéficiaire

Je déclare sur l'honneur avoir pris connaissance :

- du fait que la demande de subvention doit être réalisée avant le début des travaux et que les travaux ne pourront pas débiter avant l'accusé réception de la demande de subvention.
- du règlement des aides départementales relatives à la politique en faveur de la plantation des haies bocagères ;
- du fait que les plantations envisagées ne doivent pas être liées à une obligation réglementaire (régulation suite à arrachage, BCAE 7,...)

Je m'engage à respecter :

- les règles d'attribution des aides départementales ainsi que les conditions d'éligibilité ;
- la liste des essences figurant en annexe 1 du règlement et joint au présent dossier de candidature ;
- à informer le Conseil départemental de toute autre demande de subvention relative à ce projet de plantation.

Je m'engage :

- à réaliser les plantations dans un délai de 1 an maximum à compter de la notification de l'aide ;
- à entretenir la plantation et si besoin à remplacer les arbres morts dans les 3 années qui suivent la plantation ;
- **à ce que toute action de communication sur ce projet fasse l'objet d'une autorisation du Département, pour que l'action volontariste du Conseil départemental et son engagement financier en faveur de la haie soient clairement identifiés par les bénéficiaires de nos aides mais plus largement des ornais dans leur ensemble**

Pour les exploitants agricoles individuels et les entreprises agricoles (cocher la case correspondante et compléter si besoin) :

Je, soussigné, (nom et Prénom)..... atteste sur l'honneur :

- n'avoir pas reçu d'autres aides de minimis au cours des deux précédents exercices fiscaux et de l'exercice en cours pour quelque motif que ce soit *Exploitant agricole individuel à titre principal ou secondaire*
- avoir reçu des aides de minimis au cours des deux exercices fiscaux et de l'exercice en cours, pour un montant total deeuros

Fait le...../...../....., à.....

Signature du maître d'ouvrage

Pièces à fournir

Pour l'instruction du dossier :

- formulaire de demande d'aide
- engagement pour chaque membre du groupe (2 pages)
- un plan au 1/5000^{ème} faisant figurer le projet accompagné d'un tableau d'identification des parcelles faisant l'objet d'une plantation pour chaque membre du groupe (Cf. page suivante)
- un RIB pour chaque membre du groupe
- le tableau récapitulatif du projet de plantation page 6 du présent document

Pour le versement des subventions :

- une invitation du Président du Conseil départemental ou de ses représentants à la réception du chantier de plantation
- la convention signée
- Factures détaillées acquittées pour l'ensemble de l'opération et pour chaque membre du groupe

Cet imprimé est à retourner, complété, signé, accompagné de l'ensemble des pièces demandées ci-dessus, à l'adresse suivante :

Conseil départemental de l'Orne
Pôle attractivité territoriale – DDDT/BAER
Hôtel du Département
27, Bd de Strasbourg – CS 30 528
61 017 ALENCON Cedex
☎ 02.33.81.64.71 – poste 1427

Localisation du projet de plantation (1 tableau par membre du groupe, à dupliquer si nécessaire)

Commune	Section et numéro cadastral	Type de plantation	Longueur (m)

Tableau récapitulatif du projet de plantation (à retourner avec le dossier complet)

Critères de sélection	Sous-critères	%
Typologie du projet	% de linéaire total correspondant à de la création de haies	
	% de linéaire total correspondant à de la création de haies <u>sur talus</u> (création du talus incluse)	
	% du linéaire total correspondant à de la rénovation de haies	
Nature du projet	% de linéaire de haies composées d'au moins 2 strates	
	% de linéaire total de haies créé se trouvant en zone de rupture de pente	
	% de linéaire total composés d'au moins 5 essences éligibles	
Linéaire des tronçons	% des tronçons ayant une longueur supérieure à 300 m	

Choix des essences et quantité (Cf. annexe 1 du règlement)

	Nbre		Nbre
Essences pour la strate arborée		Orme Cultivar Lutèce ®Nangen avec garantie contre la graphiose – Ulmus lutece	
		Orme champêtre – <i>Ulmus campestris</i>	
		Peuplier blanc - <i>Populus alba</i>	
		Peuplier noir (provenance : vallée de Seine) – <i>Populus nigra</i>	
		Peuplier tremble – <i>Populus tremula</i>	
		Poirier – <i>Pyrus cordata</i>	
		Pommier franc - <i>Malus sp.</i>	
		Pommier commun - <i>Malus domestica</i>	
		Pommier sauvage ou des bois - <i>Malus sylvestris</i>	
		Prunier myrobolan - <i>Prunus cerasifera</i>	
		Saule blanc - <i>Salix alba</i>	
		Saule fragile - <i>Salix fragilis</i>	
		Sorbier des oiseleurs – <i>Sorbus Aucuparia</i>	
		Tilleul à petites feuilles – <i>Tilia cordata</i>	
		Tilleul à grandes feuilles – <i>Tilia Platiphyllus</i>	
Essences pour la strate arbustive		Nerprun purgatif - <i>Rhamnus catharticus</i>	
		Noisetier coudrier – <i>Corylus avellana</i> (Coudrier)	
		Prunellier - <i>Prunus spinosa</i>	
		Sureau noir – <i>Sambucus nigra</i>	
		Saule à oreillettes - <i>Salix aurita</i>	
		Saule à trois étamines - <i>Salix triandra</i>	
		Saule cendré - <i>Salix cinerea</i>	
		Saule roux - <i>Salix atrocinerea</i>	
		Saule des vanniers - <i>Salix viminalis</i>	
		Troène des bois – <i>Ligustrum vulgare</i> (Troène vulgaire)	

	Lilas commun - <i>Syringa vulgaris</i>		Viorne lantane - <i>Viburnum lantana</i>	
	Néflier – <i>Mespilus germanica</i>		Viorne obier – <i>Viburnum opulus</i>	